

Didier Le Gac

Député
3^e circonscription du Finistère

Renaissance
MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

didier.legac@assemblee-nationale.fr • www.didierlegac.bzh

Communiqué de Presse

4 avril 2024

Surpopulation carcérale à Brest : Didier Le Gac salue le travail remarquable des personnels de la Maison d'Arrêt

Après s'être rendu encore le mois dernier (15 février) à la maison d'arrêt de Brest où il a passé deux heures avec les surveillants pénitentiaires dans les différents quartiers, à visiter les installations et échanger avec l'ensemble des personnels, le député s'est à nouveau rendu sur place hier soir 3 avril à la rencontre des personnels (agents, direction).

Il a pu échanger cette fois avec la directrice du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) en milieu fermé, au sein de la maison d'arrêt, pour faire le point sur les mesures en matière d'aménagement de peines et d'alternatives à la détention dans un contexte marqué par la surpopulation. Cette rencontre a été précédée d'un nouvel échange avec les représentants syndicaux des surveillants pénitentiaires (FO et UFAP). Egalement présente, la directrice de la maison d'arrêt a souligné l'engagement, le professionnalisme et la solidarité des personnels "qui permet à l'institution de tenir" dans ces conditions très difficiles.

La surpopulation carcérale est un problème national et s'impose aussi à Brest (471 détenus pour 253 places dont 80 matelas au sol). Elle y revêt toutefois une intensité particulière due au profil des détenus et à la vocation de la maison d'arrêt, établissement destiné à l'origine à ne recevoir que des prévenus en détention provisoire ; elle reçoit à présent tous types de détenus.

Par ailleurs, le député s'est entretenu en début de semaine avec le Cabinet du Garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti avec qui il est en contacts réguliers. A cette occasion le cabinet a rappelé que la situation de la maison d'arrêt de Brest était bien identifiée par le ministre ; celui-ci rappelle notamment que 11,2 millions d'euros ont été investis en 7 ans sur le site brestois.

Néanmoins, dans ce contexte marqué par des agressions répétées de personnels, le député souligne l'urgence de développer les mesures alternatives à l'incarcération pour les peines de moins de 6 mois, les aménagements de peines sous bracelets électroniques ou encore les Travaux d'Intérêt Général (TIG).